STIV'ACTUS

Ville d'Etival-Clairefontaine - N°2 - Octobre 2014

1914 - 2014 Centenaire - Etival s'est souvenu.

EDITO

L'évolution de notre société entraîne, à l'évidence, le développement d'un certain individualisme posé sur des droits de plus en plus revendiqués sans beaucoup de tolérance. Ainsi disparaît la notion essentielle de « bien vivre ensemble ». Bon nombre d'entre nous perdent souvent de vue quelques obligations ou devoirs élémentaires oubliant que « la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres». Les exemples ne manquent pas : haies ou arbres non taillés envahissant progressivement le domaine public ou privé, bruits excessifs et intempestifs tant diurnes que nocturnes (animaux de compagnie, engins motorisés, musique, etc.), combustion de matières diverses dégageant des fumées nauséabondes, dépôts d'immondices hors des points d'apports volontaires pourtant nombreux, etc., etc.

Pour limiter ces manifestations d'une incivilité que l'on peut qualifier d'ordinaire, il n'existe que deux alternatives : soit le recours à des sanctions en vertu de textes légaux ou réglementaires, soit une prise de conscience par chacun de l'existence et du respect de l'autre qui, qu'on le veuille ou non, partage notre quotidien.

Sans aucun doute, la seconde solution mérite d'être privilégiée.

Les sanctions doivent demeurer l'ultime et exceptionnel recours, d'autant qu'au final et en y réfléchissant bien, peu d'entre nous y échapperaient puisque « l'erreur est humaine ». Certains objecteront certainement que les citoyens ne sont plus raisonnables et qu'ils sont devenus incapables de se remettre en question sans qu'on les y oblige. Je veux croire qu'ils ont tort et que nous sommes tous capables d'un petit effort.

Toutes les suggestions ou observations sont bien entendu les bienvenues pour faire évoluer «Stiv'Actus». Elles peuvent nous être adressées par courrier ou par mail à l'adresse : ***communication@etival.fr***

La rédaction vous souhaite une bonne et instructive lecture.

Stiv Actus avec fond perdu NB.indd 1 16/10/2014 08:41:34

Au fil des Conseils...

COMPTE-RENDU Séance du 03 juillet 2014

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES – EXERCICE 2014.

Pour introduire le débat, Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de mettre en place une nouvelle procédure pour les demandes de subventions émanant des associations stivaliennes. En effet, la Municipalité souhaite aider prioritairement les associations qui ont une démarche de projet et un engagement concret auprès de la population. Au vu d'un dossier complet (dernier compte de résultat, rapport d'A.G et projet pour l'année à venir), les membres du Conseil ont décidé de proposer au vote les subventions suivantes:

Désignation de l'Association	Année 2012	Année 2013	Année 2014 demande	Année 2014 proposition	Année 2014 vote
Sports Municipaux Stivaliens	1 550.00 €	1 550.00 €	3 000.00 €	1 250.00 €	1 250.00 €
S.M.S. pour achat véhicule	- €				
Musique Municipale	1 550.00 €	1 550.00 €	4 350.00 €	1 250.00 €	1 250.00 €
Croix Rouge Française	155.00 €	200.00 €	200.00 €	180.00 €	180.00 €
Club Vosgien	400.00 €	400.00 €			
Solidarité Tiers-Monde	200.00 €	200.00 €	200.00 €	180.00 €	180.00 €
Paroisse d'Etival	850.00 €	900.00 €	900.00 €	900.00 €	900.00 €
Comité des Fêtes	460.00 €	460.00 €			
Association Amis Secouristes	100.00 €	100.00 €			
Association Culturelle	900.00 €	900.00 €			
Chat'ival	300.00 €	300.00 €	400.00 €	300.00 €	300.00 €
Souvenir Français	120.00 €	200.00 €		180.00 €	180.00 €
C.A.J.S.	- €				
Lutte contre l'insécurité routière	- €	- €			
Entre Meurthe et Valdange	200.00 €	200.00 €	250.00 €	180.00 €	180.00 €
Légion Vosgienne (congrès)	- €				
Amis du Ban d'Etival	- €				
Amicale Sapeurs-Pompiers	1 600.00 €	1 600.00 €			
Association J.S.P.	- €				
Selenga Village Nomade	- €				
Valdanjeux	- €				
Prévention Routière	- €	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Détente et Loisirs	- €				
Association des Déportés Mannheim	- €				
L'Allemand c'est dans le vent	- €				
Société de Tir	- €				
Magic Miss	- €				
ABCD Ecoles en Fête	- €	200.00 €	400.00€	300.00 €	300.00 €
Maison Familiale Rurale	- €				
Sports et Loisirs (Basket)	- €				
Ecole de Pêche	460.00 €				
Lycée Marie Immaculé	100.00 €				
PEP 88	100.00 €				
Association pour visiteuses malades	- €	200.00 €	100.00 €	200.00 €	200.00 €
Esprit Country	- €	200.00 €			
TOTAL	**9 045.00 €**	**9 260.00 €**	**9 900.00 €**	**5 020 €**	**5 020 €**
A.S.T.T.					
Qualifiés Championnats	8 580.00 €	10 .890.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000 €
Sport de haut niveau				9 000.00 €	9 000 €
Mise à disposition animateur		18 920.00 €			
TOTAL	**8 580.00 €**	**29 810 €**	**10 000.00 €**	**19 000.00 €**	
Coopératives scolaires	1 650.00 €	1 860.00 €	1 650.00 €	1 320.00 €	1 320.00 €
Entreprise et Culture (Festival Abbayes)	4 000.00 €	4 000.00 €	- €		
TOTAL	23 275.00 €	44 930.00 €	21 550.00 €	25 340.00 €	25 340 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve l'attribution des subventions pour l'année 2014.
Après discussion, il est décidé de ne pas répondre favorablement aux demandes de subventions arrivées après le délai de réponse. Néanmoins, une éventuelle demande ultérieure justifiée pourra être étudiée.
Les associations extérieures à la Commune sont invitées à formuler une demande de subvention par écrit en présentant la nature de leur activité et les raisons pour lesquelles elles demandent une aide financière.

APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABBAYES.

Monsieur le Maire donne lecture des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Abbayes.
Il est rappelé au Conseil que chaque Commune membre doit approuver les nouveaux statuts pour qu'ils soient applicables.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :
Approuve les statuts de la Communauté de Communes du Pays des Abbayes.

MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL MUNICIPAL AFFECTE AU SERVICE ENFANCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABBAYES.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la compétence intercommunale Enfance, le personnel affecté doit être mis à disposition car celui-ci réalise d'autres tâches pour le compte de la Commune et ne peut donc pas être muté à la Communauté de Communes.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :
Approuve la mise à disposition du personnel municipal affecté au service Enfance « cantine, garderie du soir et centres vacances » à compter du 15 Juillet 2014 jusqu'au 31 Décembre 2014.
Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions individuelles de mise à disposition.

MISE A DISPOSITION DES BIENS IMMEUBLES COMMUNAUX AFFECTES AU SERVICE CULTURE (ECOLE DE MUSIQUE ET MEDIATHEQUE) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABBAYES.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la compétence intercommunale Culture, l'Ecole de Musique et la Médiathèque doivent être mises à disposition à la Communauté de Communes.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :
Approuve la mise à disposition des bâtiments culturels.
Précise qu'une convention de mise à disposition sera établie ultérieurement.

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT.

Monsieur le Maire donne lecture de la motion proposée par l'Association des Maires de France.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :
Demande le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat, l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense, une réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS OCCASIONNES LORS DE LA CELEBRATION DU TRENTENAIRE DE L'ECOLE DE MUSIQUE.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 1 contre et 7 abstentions:
Approuve la prise en charge des frais occasionnés lors de la célébration du trentenaire de l'Ecole de Musique pour un montant de 586.06 €.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents : Approuve le compte rendu de la dernière séance.

MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE VOIRIE DEFINITIVE RUE DU CALVAIRE.

Michel THIEBAUT, Adjoint aux travaux, rappelle que la Commission des « Appels d'Offres » a procédé à l'ouverture des enveloppes, le 10 Juillet 2014, en présence du cabinet Pro Concept de Saint-Dié-des-Vosges.
Le montant estimatif des travaux, éclairage public compris, était de 77 894 € H.T.
Cinq entreprises ont remis des offres.

ENTREPRISES	COLAS	TRAPPID BIGONI	EIFFAGE	PEDUZZI	PASQUIER
Montant H.T	35 437.00 €	38 945.00 €	39 788.87 €	41 890.00 €	47 005.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :
Suivant l'avis de la Commission des Appels d'offres,
Retient la proposition de l'entreprise COLAS pour un montant de 35 437 € H.T et approuve les termes du marché.
Monsieur Michel THIEBAUT informe le Conseil que les travaux débuteront très certainement semaine 38.

DEVIS EMANANT DE L'ENTREPRISE CITELUM RELATIF AUX TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU CALVAIRE.

Michel THIEBAUT propose en complément de valider l'offre de CITELUM pour les travaux d'éclairage public, Rue du Calvaire, pour la fourniture et la pose de câble et de quatre mâts en acier, pour un montant de 5 747.80 € H.T soit 6 897.36 € T.T.C.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :
Approuve les devis de fourniture et pose d'éclairage public Rue du Calvaire, pour un montant global de 5 747.80 € H.T, soit 6 897.36 € T.T.C.

REALISATION D'UN SCHEMA DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.

Monsieur Michel THIEBAUT, après avoir fait le point sur le dossier et expliqué que les travaux d'amélioration de la qualité de l'eau et de mise en conformité des traitements ne pourraient commencer qu'après avoir réalisé un schéma de distribution de l'eau potable, demande au Conseil de bien vouloir approuver cette mission complémentaire du cabinet d'assistance à maitrise d'ouvrage EAU 88 pour un montant de 6 500 € H.T
Monsieur THIEBAUT précise que l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse finance à hauteur de 70% cette nouvelle prestation, soit une subvention de 4 550 €.
Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 1 abstention : Approuve la réalisation d'un schéma de distribution d'eau potable par le cabinet EAU 88 pour un montant de 6 500 € H.T et demande une subvention à l'Agence de l'Eau d'un montant de 4 550 €.

MARCHE RELATIF A L'ENTRETIEN DU RESEAU D'EAU POTABLE.

Michel THIEBAUT propose de lancer un marché public à bons de commandes pour trois ans relatif à l'entretien du réseau d'eau potable comprenant l'ensemble des travaux possibles sur le réseau, en demandant au cabinet EAU 88 une mission d'assistance conseil pour le suivi de la procédure et l'analyse des offres.
Le montant de la prestation forfaitaire proposée par le cabinet est de 3 000 € H.T, soit 3 600 € T.T.C.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :
Approuve la mission d'assistance conseil avec le cabinet EAU 88 de Saint-Dié-des-Vosges pour un montant de 3 000 € H.T, soit 3 600 € T.T.C.

MARCHE DE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC ASP ARCHITECTURE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ET D'ISOLATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER MAIRIE-POSTE.

Après consultation, il est proposé au Conseil de valider l'offre du cabinet ASP ARCHITECTURE de Saint-Dié-des-Vosges pour la mission de maitrise d'œuvre concernant les travaux de rénovation et d'isolation de la toiture de la Maire et de la Poste.

	ASP ARCHITECTURE	SCHMITT JEAN-LUC	PAQUOT DOMINIQUE
Mission	24 000.00 €	25 200 €	25 680.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :
Approuve le choix du cabinet ASP ARCHITECTURE de Saint-Dié-des-Vosges pour la mission de maitrise d'œuvre concernant les travaux de rénovation et d'isolation de la toiture de la Mairie et de la Poste, pour un montant de 24 000 € T.T.C.

CONVENTION AVEC LA SOCIETE DE PECHE D'ETIVAL-CLAIREFONTAINE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE L'ECLOSERIE 2ème TRANCHE.

La société de Pêche a créé une écloserie au cours de l'année 2012. Dans ce cadre, vu l'importance de la dépense (11 245 € H.T), le Conseil Municipal précédent, lors de la séance du 30 Mai 2012, avait décidé de prendre en charge les travaux pour le compte de l'association qui s'engageait à rembourser le montant H.T, la commune récupérant la TVA. La deuxième tranche des travaux s'élève à la somme de 3 385.91 € H.T.

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 1 abstention :

Approuve les termes de la convention avec la société de pêche pour la réalisation de la deuxième tranche des travaux de l'écloserie, pour un montant de 3 385.91 € H.T remboursable par l'Association suivant une échéance à définir.

DEMANDE DE SUBVENTION EMANANT DU CLUB VOSGIEN.

Monsieur le Maire rappelle la procédure mise en place pour les demandes de subventions et indique que le Club Vosgien a été oublié.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 2 abstentions :

Approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 350 € au Club Vosgien section locale de Raon-l'Etape.

DEMANDE DE SUBVENTION EMANANT D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION STIVALIENNE MIL'CHATS'LOR.

Monsieur le Maire explique avoir reçu une demande de subvention pour une toute nouvelle association MIL'CHATS'LOR qui a pour objet la réduction de la surpopulation féline en sensibilisant les particuliers à la stérilisation de leur chat et en limitant les abandons. Monsieur le Maire rappelle qu'il existe depuis plusieurs années une association stivalienne subventionnée ayant le même objet.

Monsieur THIERY apporte les précisions suivantes :

La présidente exerce le métier d'aide vétérinaire et désire apporter des conseils ciblés sur le bien vivre avec son animal de compagnie aux propriétaires. Monsieur THIERY propose de se rapprocher de l'association existante CHAT'IVAL.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 3 abstentions :

Décide de ne pas subventionner cette nouvelle association et propose à Madame la Présidente de se rapprocher de l'association CHAT'IVAL.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE EMANANT DES PEP D'EPINAL.

Les PEP des Vosges organisent depuis plusieurs années une activité d'aide à la scolarité auprès des élèves malades et accidentés du département. Ce service est animé par une animatrice sociale salariée et une enseignante chargée de construire les projets pédagogiques. Les interventions sont quant à elles assurées au domicile des élèves ou à l'hôpital par 150 enseignants, indemnisés de leurs frais. Un élève sur la Commune a bénéficié de ce service en 2013.

En 2012, la Commune a versé une subvention de 100 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 100 €.

ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE ET CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DES RYTHMES SCOLAIRES.

Madame Christelle PHULPIN, troisième Adjointe, propose une convention d'engagement réciproque avec toutes les associations participant aux nouvelles activités pédagogiques du vendredi après midi. Cette convention précise notamment que la Commune subventionnera les associations à hauteur de 20 € de l'heure effectuée soit, sur une année scolaire , environ 700 € par activité. Monsieur Daniel THIERY propose de rajouter un paragraphe concernant les enfants qui sont pris en charge par d'autres personnes que les parents ou lorsqu'ils rentrent seuls à la maison.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve l'attribution d'une subvention de 20 € aux Associations intervenantes par heure réellement effectuée. Approuve les termes de la convention et demande à Monsieur le Maire d'ajouter les articles nécessaires dans le cas où les enfants seraient pris en charge par d'autres adultes que les parents et également lorsqu'ils rentrent seuls chez eux.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents : Approuve le compte rendu de la dernière séance.

UN MOT SUR LES TRAVAUX

Durant tout l'ete, le travail n'a pas manqué pour les services techniques de la ville, malgré des effectifs réduits pour cause de congés. L'entretien des espaces verts et fleuris requiert toujours un volume horaire conséquent tout comme les tâches liées au maintien quotidien de la propreté de la cité. La préparation et le déroulement des manifestations organisées dans le cadre des commémorations du centenaire de la première guerre mondiale, ont nécessité un investissement important de l'équipe qui a de la sorte apporté sa pierre à la parfaite réussite de l'événement.

Désormais, les travaux d'été se terminent. Le fauchage des bords de routes est en cours. Quelques travaux en régie seront engagés sur le réseau pluvial avant l'hiver, notamment voie du Himbeaumont et rue du Ménil.

Deux agents vont procéder à la relève des compteurs de distribution d'eau potable à compter de la 2ème quinzaine d'octobre.

Un recensement des plantations qui surplombent le domaine public ou qui présentent un mauvais état sanitaire est en cours. Une lettre d'information sera envoyée aux propriétaires.

S'agissant des travaux effectués par les entreprises, la voirie du Calvaire est en cours de finition.

L'étude est lancée pour les travaux sur le réseau d'eau de Sainte-Richarde et devraient commencer durant le 2ème semestre 2015.

A noter que les services techniques sont malheureusement de plus en plus sollicités pour le nettoyage des dépôts sauvages d'ordures le long de la voirie ou près des containers sur les points d'apports volontaires, mais aussi dans les abris de bus scolaires. Le temps perdu pourrait être réservé à d'autres tâches.

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale
Etival-Clairefontaine

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de mettre au point un programme de rencontre.

Il a été décidé que les membres du C.C.A.S. rendront visite aux personnes de 80 ans et plus qui le souhaitent, afin de rompre un éventuel isolement, de connaître leurs besoins et leurs souhaits afin que le CCAS puisse intervenir dans la mesure de sa compétence. Toutes idées et suggestions seront les bienvenues. D'autres activités se sont mises en place telles que :

L'après-midi : lecture à la Médiathèque du mardi de 15h à 16h. Les personnes désirant y assister peuvent s'inscrire auprès de la Médiathèque au n° 03 29 41 95 32 ou auprès de la Mairie au 03 29 41 29 57. Un service de navette sera mis en place à la fin de l'année pour que les personnes ne possédant pas de permis de conduire ou ayant des difficultés de se déplacer puissent être prises en charge.

Le vendredi 12 décembre, un sapin de Noël intergénérationnel sera décoré par les enfants d'Etival avec la participation des personnes âgées d'Etival et mis en place à la Salle des Fêtes. Cet après-midi, que nous espérons animé, sera clôturé par un goûter.

Le dimanche 14 décembre, un repas sera offert aux personnes de 70 ans et plus. Un courrier leur sera adressé avec un bulletin réponse qui devra être renvoyé dans les plus brefs délais. A partir du 20 décembre, un colis pour les fêtes de fin d'année sera distribué aux personnes de 70 ans et plus inscrites sur les listes électorales. Celles ou ceux qui n'ont pas obtenu de colis jusqu'à présent sont prié(e)s de se faire connaître auprès du CCAS au 03 29 41 29 57 avant le 15 novembre. Toutes les personnes désirant bénéficier des services du CCAS peuvent prendre rendez-vous à ce même numéro de téléphone le mercredi matin de 9h 30 à 12h. D'autres projets sont en cours d'étude et nous ne manquerons pas de vous en tenir informés.

Les Rythmes Scolaires

C'est un franc succès qu'ont rencontré les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) pour cette première période. Mises en place depuis la rentrée des classes de septembre 2014, 136 enfants y sont inscrits. Ils peuvent y découvrir des animations comme la Musique, la Médiathèque, les activités du CAJS ou encore du sport avec le Judo, le Tennis de Table et le Foot.D'autres animations seront mises en places en cours d'année, telles que la pêche, la gymnastique ou la marche en pleine nature avec le Club Vosgien. Pour tous renseignements complémentaires concernant l'inscription des enfants aux NAP, n'hésitez pas à prendre contact avec les Services de la Mairie au 03.29.41.29.57.

La Région Lorraine

Vous avez un projet de construction ou de rénovation de votre logement ou connaissez des difficultés à payer vos factures de chauffage et d'énergie, il existe en Lorraine un réseau de conseil aux particuliers neutre et gratuit portant sur la maîtrise de l'énergie et sur les énergies renouvelables. Ce service est co-financé par l'ADEME, le Conseil Régional de Lorraine et de nombreuses autres Collectivités Locales. C'est pourquoi, nous vous invitons à entrer en contact avec le conseiller de notre territoire :

EIE EST VOSGES. Emilie BOURREAU.
66, Rue de la Bolle -
88100 Saint-Dié-Des-Vosges.
estvosges@eie-lorraine.fr -
03.29.56.74.18

Nouvelles fréquences et nouvelles chaînes : la TNT évolue !

Que va-t-il se passer le 21 octobre 2014 ?

Depuis le 12 décembre 2012, 6 nouvelles chaînes HD gratuites sont disponibles sur la TNT : HD1, L'Equipe 21, 6ter, NUMERO 23, RMC Découverte et Chérie 25.

Le calendrier, défini par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, prévoit une mise en place progressive (voir carte ci-contre) de la diffusion de ces nouvelles chaînes, qui se déroule en métropole selon 13 phases, jusqu'au 2 juin 2015.

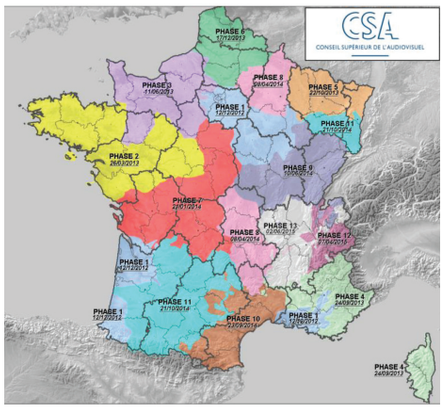

Le 21 octobre, les 6 nouvelles chaînes HD seront disponibles dans la région Midi-Pyrénées et dans les départements du Cantal (15), de la Dordogne (24), du Haut-Rhin (68) et des Vosges (88).

Qui est concerné ?

Seuls les foyers recevant la télévision par une antenne râteau sont concernés. Il est important de noter que seuls les téléspectateurs équipés d'un matériel compatible avec la Haute Définition (Téléviseur TNT HD et/ou adaptateur TNT HD) pourront recevoir les 6 nouvelles chaînes. Par ailleurs, tous les téléspectateurs seront informés de ces changements par la diffusion de bandeaux déroulants sur l'ensemble des chaînes de la TNT.

Que faut-il faire ? Les téléspectateurs recevant la télévision par une antenne râteau devront effectuer, dans la journée du 21 octobre, une recherche et une mémorisation des chaînes sur leur téléviseur TNT ou sur leur adaptateur TNT, à l'aide de leur télécommande, pour continuer à recevoir l'ensemble des chaînes actuelles de la TNT et pour recevoir les 6 nouvelles chaînes s'ils sont équipés en HD. Pour tout savoir sur les dates d'arrivée de ces nouvelles chaînes chez vous, savoir si vous êtes concerné, savoir si vous devez adapter votre équipement, rendez-vous sur www.toutelatnt.fr

L'assistante maternelle.

Vous pouvez choisir l'accueil de votre (vos) enfant(s) par une assistante maternelle qui, pour être autorisée à accueillir des enfants à son domicile, doit être titulaire d'un agrément délivré par le Président du Conseil Général.

Qui est concerné ? Cette solution est ouverte à tous les parents.

Où s'adresser ? Vous pouvez vous adresser au Relais Assistant(e)s Maternel(le)s de la C.C.P.A en vous adressant à Madame Patricia SIGWARD-CADO au 06.37.88.98.77 ou par mail à ac.ram.senones.leo@free.fr Retrouvez les adresses des assistant(e)s marternel(le)s près de chez vous sur le site de la Caisse d'Allocations Familiales :
http://www.mon-enfant.fr/web/guest/recherche-place/recherche-place-garde-geoloc

Présentation de notre nouveau site internet

A partir du mois de novembre, vous serez les bienvenus sur le nouveau site de la Commune d'Etival-Clairefontaine. Nous espérons qu'il vous aidera à découvrir plus facielement notre jolie Ville, à faire connaissance avec nos services, à garder le contact avec notre actualité ou encore à retrouver les élus qui composent le Conseil Municipal. N'hésitez pas à utiliser la rubrique contact pour nous adresser vos suggestions et ou documents (photos…) afin d'enrichir cet outil.

Bonne visite.

INFOS PRATIQUES *(suite)*

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2014, pour vous inscrire sur la liste électorale. L'inscription est une simple formalité administrative.
Munissez-vous de votre carte d'identité, d'un justificatif de domicile et présentez-vous en Mairie. Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Samedi de 8h30 à 11h30.

Face à la recrudescence des cambriolages,

Votre commune vous propose de prendre ces quelques mesures élémentaires afin de mieux protéger votre maison…

- Prévenez la gendarmerie (opérations « Tranquillité Vacances »).
- Mentionnez à vos voisins ou votre gardien que vous serez absent durant un certain temps et précisez les dates de départ et de retour ainsi que le numéro de téléphone où l'on peut vous joindre en cas d'urgence.
- Demandez à quelqu'un de relever le courrier ou les journaux laissés à votre porte.

Laissez la clé à quelqu'un en qui vous avez entière confiance. Demandez-lui d'ouvrir et de fermer régulièrement les volets.

Emploi

La Mairie recrute

Descriptif de l'offre :
Gardiennage
Entretien
de la Résidence de la Valdange

Compétence et capacités :
- Expérience dans l'accompagnement de personnes âgées.
- Etre titulaire du permis de conduire.
- Etre titulaire du SST *(Sauveteur Secouriste du Travail)* et du PRAP *(Prévention des risques liés à l'activité physique)* souhaitable.
- Technicien de surface.
- Gestion de planning. Connaissances en bureautique souhaitées.
- Responsabilité ouverture/fermeture de sites.

Âge : - entre 40 et 45 ans.

Qualité :
- Patience, écoute, tolérance, discrétion.
- Disponible pour résider sur place.

Éligibilté:
- C.A.E. *(Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi).*
- Priorité sera donnée à une Stivalenne ou Stivalien.

A venir …

A partir du 1er octobre, la Messe sera célébrée chaque dimanche à 10h à Etival.

agenda

Octobre			
du 1er oct au 30 nov.		Expositions : 15ème Edidition des rencontres avec les Balkans, le Brésil ou les Caraïbes.	Médiathèque.
Novembre			
7 novembre	20h	Remise des Prix Concours des Maisons Fleuries et Photos.	Salon d'honneur.
11 novembre	10h30	Cérémonie du 11 novembre et inauguration de la plaque commémorative en hommage au Lieutenant Edward James BOLEN Jr.	Départ Monument des Déportés. Place Abbatiale.
16 novembre	9h / 18h	Bourse aux jouets.	Salle Polyvalente.
22 novembre	20h	Loto Entente Avicole.	Salle Polyvalente.
30 novembre	8h / 18h	Salon des Antiquaires organisé par le Comité des Fêtes.	Salle Polyvalente.
Décembre			
7 décembre	9h / 18h	Marché de Noël. Organisé par ABCD Ecoles en Fête.	Salle des Fêtes Edmond Cunin.
12 décembre		Goûter C.C.A.S. Intergénérationnel	Salle des Fêtes Edmond Cunin.
13 décembre	20h	Loto A.S.R.T.T.	Salle Polyvalente.
14 décembre	12h	Repas du C.C.A.S.	Salle des Fêtes Edmond Cunin.
18 décembre	en matinée	Spectacle de Noël pour les enfants des Ecoles.	Salle Polyvalente.

- Cours Seniors, Gym douce, Danse et Stretching le mardi de 9h30 à 10h30 à la Salle des Fêtes.

Horaires déchetteries

Etival-Clairefontaine

Lundi	13h00 à 17h00
Mardi	Fermée
Mercredi	07h30 à 11h30
Jeudi	13h00 à 17h00
Vendredi	14h00 à 18h00
Samedi	08h00 à 12h00

Moyenmoutier

Lundi	Fermée
Mardi	13h30 à 17h30
Mercredi	07h30 à 11h30
Jeudi	Fermée
Vendredi	13h30 à 17h30
Samedi	08h00 à 12h00 / 13h30 à 17h30

Modification des tournées de collecte des déchets ménagers.
à partir du 1er septembre 2014
Les tournées de collecte des ordures ménagères habituellement programmées le matin en été **sont ramassées l'après-midi.**

Merci de sortir votre poubelle le lundi matin.